

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 21**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Convention de prêt d'objets entre le Conseil départemental et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) en vue de l'exposition temporaire « Accordé au Jazz » accueillie aux Archives et Bibliothèque départementales (ABD)

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656**

## I- RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

## II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver un projet de convention de prêt d'œuvres d'art entre le Conseil départemental et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) en vue de l'exposition temporaire « Accordé au Jazz » accueillie aux Archives et Bibliothèque départementales (ABD). Ce projet figure en annexe au présent rapport,
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Le Conseil départemental prendra en charge l'ensemble des frais liés au conditionnement, à l'encadrement, à l'emballage, au transport et au convoiement ainsi qu'au montage et à l'installation des œuvres prêtées, pour un montant de 10 000€.

## III- PRESENTATION DU PROJET

Du 17 juin au 30 octobre 2016, les Archives et Bibliothèque départementales accueilleront une exposition intitulée « Accordé au Jazz – Une musique populaire de mémoire et d'actualité ».

A cette occasion, un partenariat verra le jour entre les Archives et la Bibliothèque départementales, le Festival de Jazz des cinq continents et le MuCEM :

- Avec les ABD comme lieu d'accueil de l'exposition,
- Le Festival de Jazz des cinq continents en tant qu'organisateur,
- Et le MuCEM en qualité de prêteur des objets exposés.

Il est à noter que le célèbre musicien Raphaël Imbert apportera sa contribution en tant que spécialiste de ce style musical.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du prêt d'objets consenti par le MuCEM aux ABD.

#### **IV – INCIDENCES FINANCIERES**

La dépense correspondante, soit 10 000€ sera engagée sur les crédits suivants dont la dotation est suffisante :

N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
15004	Manifestations ABD	011-315-6241	10 000 €

#### **V – PROPOSITIONS**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la culture, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL